

La mobilité : une chance

La mobilité pour devenir ingénieur, elle doit être aussi bien géographique que dans la tête....

Pourquoi être mobile ?

Certaines formations demandent une grande mobilité : les entreprises qui recrutent sont souvent hors IDF (Génie Energétique, Génie Industriel, Aéronautique et Spatial, Maintenance et Fiabilité, Electronique et Informatique...)

Les offres basées hors IDF ont parfois du mal à être pourvues. Certaines missions sont parfois plus intéressantes que sur Paris, cela pourra vous aider parfois dans votre évolution de carrière par la suite, et les entreprises recevant moins de candidatures... vous aurez plus de chance d'être recruté !

La mobilité permet de s'éloigner du cocon familial et amical. Cela vous permettra de vous découvrir autrement, de vous enrichir, de devenir plus autonome, de gagner en confiance en soi !

Les conditions à la mobilité

Avoir un pied à terre sur Paris : pour les parisiens, il ne doit pas y avoir de frein, l'école étant sur place. Un logement en région coûte souvent beaucoup moins cher qu'un logement sur Paris !

Attention au double logement : pour ceux qui doivent payer un loyer en Ile de France, renseignez-vous bien ! Financièrement, cela peut vous mettre dans une situation très problématique. Pensez à faire des simulations de budget.

Réfléchir et anticiper sur les conséquences financières : renseignez-vous sur les lieux d'accueil susceptibles de vous accueillir : foyer de jeunes travailleurs, logements étudiants... Renseignez-vous sur les prix mais également les aides auxquelles vous pourriez avoir droit et sous quelles conditions (APL par exemple).

Les aides des entreprises

Concernant le logement : certaines entreprises indiquent dans leurs annonces que les apprentis bénéficient d'aide en termes de mise à disposition de logement, d'aide à la recherche de logement ou de colocation... mais cela est très rare ! Parfois, cela vaut la peine de postuler car certains accords internes, certaines conventions collectives peuvent vous permettre d'avoir des aides sans que la société le mette en avant !

Concernant les trajets entre l'école et l'entreprise : le rythme d'alternance d'Ingénieurs 2000 permet de ne pas être trop régulièrement dans les transports. Les entreprises peuvent proposer des aides mais rien n'est obligatoire (cela dépend là encore des conventions collectives ou accords d'entreprise).